

FORMATIONS CERTIFIANTES



Humaniser l'annonce de diagnostic difficile

L'annonce d'un diagnostic grave n'est pas aisée pour le professionnel qui en a la charge (médecin et infirmière d'annonce), tout comme sa réception ne va pas de soi pour la personne concernée. Celle-ci manifestera des réactions psychologiques qui évolueront, entre désir d'informations et besoin d'accompagnement. De nouveaux temps d'échange, sur la maladie et les traitements seront nécessaires pour que la personne dispose en continu d'une information adaptée, progressive et respectueuse d'elle-même, (de sa demande et de ses ressources psychologiques).

Les études médicales et paramédicales ne préparent pas à ces temps d'annonce ou d'accompagnement qui sont obligatoires, et particulièrement règlementés aujourd'hui notamment au travers le plan cancer.

De cette manière, même si il n'existe pas de bonne façon d'annoncer une mauvaise nouvelle, la formation favorisera une meilleure maîtrise de **l'expression des professionnels et adopter une démarche d'accompagnement et de réconfort à la fois professionnelle et humaine.**

Le droit du patient d'être informé sur son état de santé posé à l'article L. 1111-2 du Code de la santé publique s'applique *a fortiori* dans l'hypothèse d'un diagnostic ou d'un pronostic grave. Il s'agit donc d'une obligation pour le médecin de procéder à l'annonce qui doit à la personne qu'il examine, qu'il soigne ou qu'il conseille, une information loyale, claire et appropriée sur son état, les investigations et les soins qu'il lui propose (CSP, art. R. 4125-35). Le Conseil national de l'Ordre des médecins souligne qu'il « *n'est plus question aujourd'hui de taire un diagnostic. Mais il y a la façon de dire, qui compte beaucoup. Ou de laisser deviner. Une mauvaise nouvelle est en soi source de détresse, détresse que l'on peut réduire au minimum en se montrant sensible et solidaire. Interviennent alors l'empathie et l'expérience du praticien, pour rester proche de la vérité sans abandonner* ».

Les professionnels de santé **doivent être formés à la gestion de ces situations d'annonce d'un diagnostic ou d'un pronostic grave** (maladie grave, fin de vie, handicap, ...) où la communication est essentielle. L'acquisition des techniques nécessaires à cette fin devrait être généralisée au même titre que l'est la formation clinique » (CNOM, commentaires de l'article 35 du Code de déontologie médicale, art. 44127-35 du CSP).

Organisation de la formation	
Public concerné	Médecins, infirmières, équipe soignante
Durée	70 heures, soit 10 jours , de formation en présentiel, sur 6 mois, à raison de 2 jours par mois.
Prérequis	Professionnels qui sont en contact avec des personnes à qui il est annoncé un état de santé dégradé jusqu'à la fin de vie,
Certification	Répertoire spécifique – France COMPETENCES-
Nombre de places	14 par groupe à 16 maximum
Contact	Catherine.villepreux@elkae.fr ou 0617305208

FORMATIONS CERTIFIANTES



Objectifs de la formation certifiante :

L'annonce d'une maladie grave est un événement majeur et souvent très douloureux pour le patient. Dans cette situation, le rôle du médecin ne peut pas se réduire pas à la formulation brute d'un diagnostic. Il s'agit pour le médecin d'accompagner son patient progressivement dans la découverte des informations concernant la maladie et son traitement, en tenant absolument compte de ses réactions émotionnelles et en y adaptant son propre comportement. Sa tâche est d'autant plus difficile qu'il doit lui-même faire face aux affects qui l'envahissent et protéger le patient de ses propres mouvements défensifs.



BLOCS DE COMPETENCES

BLOC 1 : Repositionner l'arrivée du diagnostic difficile dans sa temporalité et la spécificité médicale (soins techniques, protocoles, chirurgie) afin de présenter le cadre d'intervention médicale au patient et aux proches, par le biais de la communication bienveillante (relation d'aide, communication verbale et non verbale).

BLOC 2 : Mettre en œuvre et respecter les protocoles réglementaires et le cadre d'intervention encadrant l'annonce du diagnostic de l'annonce difficile, par le biais de la communication bienveillante et de la compassion, afin de répondre de manière juste et adaptée, aux demandes du patient, personne qui peut se trouver en situation de vulnérabilité en utilisant les ressources nécessaires.

BLOC 3 : Identifier les réactions du patient et de son entourage, à la suite d'une annonce difficile, afin de pouvoir l'accompagner sur son parcours de soi, tout en posant les limites de son intervention, en respectant les émotions du patient et ce qu'il vit, par le biais de la gestion des émotions et poser le cadre légal des dispositions à proposer au patient.

BLOC 4 : Répartir les rôles et les missions dans l'équipe soignante dans le cadre de l'annonce d'un diagnostic difficile en utilisant les compétences de chacun afin de faciliter la communication et la compréhension de l'information délivrée auprès du patient et de ses proches

BLOC 5 : Développer des attitudes et une posture aidante vis à vis des patients et des proches afin de faciliter la communication, les échanges et la compréhension des informations transmises, par le biais des outils de la communication et de la relation d'aide.